



**COMMUNE DE CHAINGY**

**PROCES VERBAL**

**02 / 2014**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 13 MARS A 20 h 30**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le Jeudi 13 Mars 2014, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

**Sont présents :** Pierre ROCHE, Brice LEMAIRE, Fabrice VIGINIER, Laurent LAUBRET, Olivier ROUSSEAU, Franck BOULAY, Chantal PUÉ, Jean-Pierre PELLÉ, Sophie DUPART, Yves LOPEZ, Jocelyne GASCHAUD, Bruno CHESNEAU, Michel FAUGOUIN, Jean-François BOULAND, Sandra SAVALL, Brigitte BOUBAULT, Evelyne GODARD, Alain SOUBIRON

**Pouvoirs :**

Gérald SMOUTS à Fabrice VIGINIER

**Absents et excusés :** Delphine DUCHET

Sandra SAVALL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à Vingt Heures et Trente Cinq Minutes (20h35)

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Février 2014 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

**Questions diverses :**

M. VIGINIER : PV du Conseil

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

<b>ADMINISTRATION</b>
-----------------------

**14/10 « Aménagement de voirie d'une portion de la rue des Cigales » : Signature des marchés de travaux**

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a procédé à une consultation (selon la procédure adaptée du code des marchés publics) dans le cadre des travaux pour l'aménagement de voirie d'une portion de la rue des Cigales. Ils ont pour but la reprise de chaussée et la mise en sécurité des trottoirs pour les piétons et cyclistes. La zone des travaux concernées par ce projet se situe au droit de la rue des Cigales et représente une longueur de 500 mètres et située géographiquement :

Pour la tranche ferme :

- au Nord par le carrefour des Cigales, le rue de la Groupe, la route de la Chapelle et celle de Pau
- au Sud par le carrefour entre la rue des Cigales et la rue du Louvre.

Pour la tranche conditionnelle :

- de la rue des Cigales depuis le carrefour de la rue du Louvre jusqu'au n°44 de cette même rue.

Il rappelle les termes de la consultation et les différentes options demandées.

Considérant le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture des plis,

Considérant que quelque soit le scénario retenu (tranche ferme seule ou tranche ferme + tranche conditionnelle / solution de base seule ou en combinaison avec une ou toutes les options) et eu égard aux critères de classement des offres, imposés par le règlement de consultation, l'entreprise EIFFAGE est classée première et présente l'offre la plus avantageuse.

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offre retiennent à la majorité l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE.

M. Le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux à l'entreprise EIFFAGE selon les conditions techniques et financières suivantes :

Retenir la tranche ferme et conditionnelle ainsi que les options 2 et 5 qui portent sur :

- Option 2 : réalisation de branchement eaux usées
- Option 5 : réalisation de trottoir Ouest en enrobés

En conclusion l'offre retenue soit tranche ferme + conditionnelle + branchement eaux usées + trottoir Ouest en enrobés, s'élève à 321 818,90 € HT soit 386 182,68 € TTC

M. DURAND rappelle que le dossier est à l'étude depuis longtemps, et que la décision de prolonger les travaux jusqu'à la limite de propriétés bâties a été prise après concertation avec les riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'**autoriser** M. Le Maire à signer les pièces des marchés travaux pour l'aménagement de voirie d'une portion de la rue des Cigales selon les options retenues et conformément aux conditions financières énoncées.

**Adopté à l'unanimité.**

**14/11 Subventions 2014 aux associations**

Après examen des dossiers, la Commission « finances », dans sa séance du 11 Février 2014, propose le montant des subventions à verser aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
Amicale des Donneurs de Sang	<b>90,00 €</b>	Unanimité des présents
Tennis Club Chaingy	<b>3 500,00 €</b>	Unanimité des présents
Association des Assistantes Maternelles	<b>600,00 €</b>	Unanimité des présents
Association Familles Rurales	<b>1 500,00 €</b>	Unanimité des présents
Association Sportive Judo Chaingy	<b>5 800,00 €</b>	Unanimité des présents
Chaingy Basket	<b>5 100,00 €</b>	Unanimité moins 1 Abstention
C.H.A.D. (Chaingy, Hier, Aujourd'hui, Demain)	<b>600,00 €</b>	Unanimité des présents
Chaingy Animation	<b>500,00 €</b>	Unanimité moins 2 Abstentions
Chaingy Rando Club	<b>300,00 €</b>	Unanimité des présents
Chaingy Sport Nature	<b>3 200,00 €</b>	Unanimité des présents
Chaingy Scrabble	<b>100,00 €</b>	Unanimité des présents
Chorale Mélody	<b>1 200,00 €</b>	Unanimité des présents
Le Clic	<b>100,00 €</b>	Unanimité des présents
CLUB 3	<b>1 100,00 €</b>	Unanimité des présents
Compagnie du Ginkgo	<b>1 600,00 €</b>	Unanimité des présents
Coopérative Scolaire Maternelle	<b>1 200,00 €</b>	Unanimité des présents
CPNC (Club Philatélique et Numismatique de Chaingy)	<b>400,00 €</b>	Unanimité des présents
Ecole de Musique	<b>46 669,00 €</b>	Unanimité des présents
Entente Chaingy Saint-Ay Football (ECSAF)	<b>13 500,00 €</b>	Unanimité moins 1 Abstention
Initiation aux Arts Martiaux (IAM)	<b>850,00 €</b>	Unanimité des présents
Jardins de Chaingy	<b>800,00 €</b>	Unanimité des présents
Maison Familiale Rurale Le Bézy	<b>1 200,00 €</b>	Unanimité des présents
Professionnels de Santé	<b>150,00 €</b>	Unanimité moins 1 Abstention
Restaurant Scolaire	<b>30 000,00 €</b>	Unanimité moins 4 Abstentions
Tom-Pousse	<b>250,00 €</b>	Unanimité des présents
USEP de Chaingy	<b>300,00 €</b>	Unanimité des présents
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>120 609,00 €</b>	

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant</b>	<b>Vote</b>
Association des 4 Vents (Aumonerie Secteur Ouest)	<b>160,00 €</b>	Unanimité des présents
Association Française contre la Myopathie/Téléthon	<b>185,00 €</b>	Unanimité des présents
BTP-CFA Loir-et-Cher	<b>195,00 €</b>	Unanimité des présents
Centre Etude Recherche Camps Internement du Loiret	<b>100,00 €</b>	Unanimité des présents
CLIC - Entraide Union	<b>200,00 €</b>	Unanimité des présents
Conservatoire National d'Ilex	<b>480,00 €</b>	Unanimité des présents
FCPE Collège de St Ay (Parents d'élèves)	<b>150,00 €</b>	Unanimité des présents
IME Domaine de Chantaloup	<b>65,00 €</b>	Unanimité des présents
J'ai descendu dans mon jardin	<b>200,00 €</b>	Unanimité des présents
Maison Familiale Rurale de FÉROLLES	<b>65,00 €</b>	Unanimité des présents
Médiation Collège Pasteur	<b>300,00 €</b>	Unanimité des présents
Mission Locale de l'Orléanais	<b>300,00 €</b>	Unanimité des présents
Secours Populaire	<b>200,00 €</b>	Unanimité des présents
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 600,00 €</b>	
<b>Provision</b>	<b>6 791,00 €</b>	Unanimité des présents
<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00 €</b>	

M. DURAND rappelle que les différents membres des associations ne prennent pas part aux votes correspondant aux associations dans lesquelles ils participent à la gestion et s'abstiennent.

Il précise le montant des subventions 2013, d'un montant de 120 134 €. Il ajoute que les subventions aux associations extérieures à la commune sont attribuées à celles qui ont un rapport avec la Commune, ou destinées à des établissements spécialisés pour des enfants en difficultés.

M. ROCHE précise qu'il a rencontré, avec Mme GASCHAUD et M. FAUGOUIN, deux associations en particulier :

- L'association du restaurant scolaire, qui a connu un résultat déficitaire et qui demande une subvention supérieure à celle proposée (34 200 €). M. ROCHE précise qu'il est proposé 30 000 €, mais que le montant n'est pas figé, et sera révisé en fonction des besoins et selon les orientations prises entre l'association et la commune.

- pour l'association Tom Pousse, créée en Novembre 2013, la Présidente a été reçue pour obtenir des informations sur l'objectif de l'association. Celle-ci propose d'apporter un soutien matériel à la famille pour l'aménagement du cadre de vie d'un enfant fortement handicapé. Il rappelle que la Commission Finances s'est largement exprimée sur le dossier, et précise que la Région et le Département ont donné une réponse négative aux parents. M. ROCHE rappelle qu'il est proposé d'accorder 250 € pour apporter une contribution financière au fonctionnement de l'association et en complément d'orienter les parents vers d'autres sources de financement (ministère, CCAS, MDPH...). Avis partagé par le conseil municipal.

M. ROCHE insiste sur le caractère urgent du versement de ces subventions, qui doivent être mandatées dès le retour du contrôle de légalité des délibérations.

Mme BOUBAULT s'étonne de ne pas voir de subventions pour les pompiers. M. FAUGOUIN précise qu'effectivement les pompiers n'en ont pas fait la demande pour la seconde année consécutive.

M. Le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 au compte 6574. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le montant des subventions à verser aux associations au titre de l'exercice 2014.

#### **14/12 Convention avec l'école de musique portant versement d'une subvention 2014**

En application de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 Juin 2001 imposant notamment la conclusion d'une convention pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée à une association, il y a lieu de signer une convention avec l'Association Ecole de Musique.

Cette convention permettra de consigner les différentes informations liées au versement de la subvention :

Montant de la subvention : 44 987€ pour l'Ecole de musique et 1 682.00 € pour le Jardin Musical,

Objet et conditions d'utilisation : pour les diverses activités de l'Ecole de Musique (solfège, pratique d'instruments, orchestre, organisation de concerts ...),

Durée de la convention : un an,

Contrôles exercés par la Commune : d'activités et financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'approuver** les termes de cette convention applicable dès le caractère exécutoire de la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14/13 Convention avec le restaurant scolaire portant versement d'une subvention 2014**

En application de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 Juin 2001 imposant notamment la conclusion d'une convention pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée à une association, il y a lieu de signer une convention avec l'Association Restaurant Scolaire.

Cette convention permettra de consigner les différentes informations liées au versement de la subvention :

Montant de la subvention : 30 000.00 €

Objet et conditions d'utilisation : pour la restauration des élèves des écoles Elémentaire et Maternelle,

Durée de la convention : un an,

Contrôles exercés par la Commune : d'activités et financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'approuver** les termes de cette convention applicable dès le caractère exécutoire de la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14/14 Vote des taux d'imposition 2014**

Après le débat d'orientation budgétaire du 6 Février 2014 et l'examen du budget prévisionnel primitif pour l'exercice 2014 par la Commission Finances des 18 et 25 Février et du 6 Mars 2014, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2014 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.94 % inchangé
- taxe sur le foncier bâti : 18.69 % inchangé
- taxe sur le foncier non bâti : 41.94 % inchangé

M. VIGINIER rappelle les différents dossiers engagés sur le mandat, et précise, comme les années précédentes, il aurait été favorable à une légère augmentation (d'environ 1 ou 1.5%) cette année, plutôt qu'une forte augmentation, inéluctable selon lui, l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2014 comme indiqué ci-dessus. **Adopté à la majorité moins une abstention.**

#### **14/15 Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2013**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le Budget Principal pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	4 266 978.35 €	1 326 282.70 €
Dépenses	3 768 034.82 €	1 976 630.32 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>498 943.53 €</b>	<b>- 650 347.62 €</b>
Résultat de clôture 2012	515 426.34 €	1 394 711.37 €
Affectation du résultat 2012	- 515 426.34 €	
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>498 943.53 €</b>	<b>744 363.75 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2013 du Budget Principal du Chef des Finances Publiques. **Adopté à l'unanimité.**

#### **14/16 Budget Annexe de l'Eau : Approbation du Compte de Gestion 2013**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le service de l'eau pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	94 577.99 €	89 278.19 €
Dépenses	46 481.54 €	43 486.58 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>48 096.45 €</b>	<b>45 791.61 €</b>
Résultat de clôture 2012	54 157.89 €	- 20 032.90 €
Affectation du résultat 2012	- 54 157.89 €	
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>48 096.45 €</b>	<b>25 758.71 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2013 du service de l'Eau du Chef des Finances Publiques. **Adopté à l'unanimité.**

#### **14/17 Budget Annexe Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2013**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le service de l'Assainissement pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	291 927.90 €	58 210.60 €
Dépenses	154 369.76 €	99 346.57 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>137 558.14 €</b>	<b>- 41 135.97€</b>
Résultat de clôture 2012	- 713.39 €	103 279.50 €
Affectation du résultat 2012	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>136 844.75 €</b>	<b>62 143.53 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2013 du service de l'Assainissement du Chef des Finances Publiques. **Adopté à l'unanimité.**

#### **14/18 Budget Annexe ZA des Pierrelets : Approbation du Compte de Gestion 2013**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le budget annexe de la Zone d'Activités des Pierrelets pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET ZA DES PIERRELETS</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	0.00 €	0.00 €
Dépenses	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat de clôture 2012	0.00 €	- 547 969.03 €
Affectation du résultat 2012	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 547 969.03 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le compte de gestion 2013 du budget annexe de la Zone d'Activités des Pierrelets du Chef des Finances Publiques. **Adopté à l'unanimité.**

**M. DURAND quitte la séance à Vingt et Une Heures et Onze Minutes (21h11), et M. FAUGOUIN prend la Présidence du Conseil Municipal.**

#### **14/19 Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2013 et Affectation des Résultats**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget principal de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2013.

Dans son étude du 6 Mars 2014, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	4 266 978.35 €	1 326 282.70 €
Dépenses	3 768 034.82 €	1 976 630.32 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>498 943.53 €</b>	<b>- 650 347.62 €</b>
Résultat de clôture 2012	515 426.34 €	1 394 711.37 €
Affectation du résultat 2012	- 515 426.34 €	
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>498 943.53 €</b>	<b>744 363.75 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **d'adopter** le compte administratif 2013 du Budget Principal et **d'affecter** les résultats de clôture 2013 au Budget Primitif 2014 du Budget Principal comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 498 943.53 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- l'excédent d'investissement de 744 363.75 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14/20 Budget Annexe Eau : Vote du Compte Administratif 2013 et Affectation des résultats**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget annexe de l'Eau de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2013.

Dans son étude du 6 Mars 2014, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Municipal.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	94 577.99 €	89 278.19 €
Dépenses	46 481.54 €	43 486.58 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>48 096.45 €</b>	<b>45 791.61 €</b>
Résultat de clôture 2012	54 157.89 €	- 20 032.90 €
Affectation du résultat 2012	- 54 157.89 €	
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>48 096.45 €</b>	<b>25 758.71 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2013 du service de l'Eau et d'affecter les résultats de clôture 2013 au Budget Primitif 2014 du Service de l'Eau comme suit:

- l'excédent d'exploitation de 48 096.45 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents d'exploitation capitalisés »
- l'excédent d'investissement de 25 758.71 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14/21 Budget Annexe Assainissement : Vote du Compte Administratif 2013 et Affectation des résultats**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget annexe de l'Assainissement de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2013.

Dans son étude du 6 Mars 2014, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Municipal.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	291 927.90 €	58 210.60 €
Dépenses	154 369.76 €	99 346.57 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>137 558.14 €</b>	<b>- 41 135.97€</b>
Résultat de clôture 2012	- 713.39 €	103 279.50 €
Affectation du résultat 2012	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>136 844.75 €</b>	<b>62 143.53 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2013 du Budget de l'Assainissement et d'affecter les résultats de clôture 2013 au Budget Primitif 2014 du service de l'Assainissement comme suit:

- l'excédent d'exploitation de 136 844.75 € et de l'affecter à hauteur de 71 844.75 en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents d'exploitation capitalisés » et à hauteur de 65 000€ en section d'exploitation au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté »
- l'excédent d'investissement de 62 143.53 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

#### **14/22 Budget Annexe ZA des Pierrelets : Vote du Compte Administratif 2013 et Affectation des résultats**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget annexe de la ZA des Pierrelets de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2013.

Dans son étude du 6 Mars 2014, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Municipal.

<b>BUDGET ZA DES PIERRELETS</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	0.00 €	0.00 €
Dépenses	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat de clôture 2012	0.00 €	- 547 969.03 €
Affectation du résultat 2012	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 547 969.03 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le Compte Administratif 2013 du Budget de la Zone d'Activités des Pierrelets et d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2013 au Budget Primitif 2014 de la Zone d'Activités des Pierrelets comme suit

- le résultat de clôture de 0€ au compte 002 D « Résultat de fonctionnement reporté »,
- le déficit d'investissement de 547 969.03€ au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

M. DURAND réintègre la séance à Vingt et Une Heures et Quarante Minutes (21h40) et reprend la présidence du Conseil Municipal. Il remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les comptes administratifs, et remercie M. ROCHE ainsi que les services administratifs pour la bonne exécution des budgets.

#### **14/23 Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2014**

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 Février 2014 et par la Commission Finances lors des séances des 18 et 25 Février et du 6 Mars 2014

#### **Section de Fonctionnement :**

Article	Budget 2014
<b>CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 069 110,00 €</b>
<b>CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 726 500,00 €</b>
<b>CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>205 000,00 €</b>
<b>CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>260 965,00 €</b>
<b>CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>120 500,00 €</b>
<b>CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>11 600,00 €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>240 125,00 €</b>
<b>CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 883 800,00 €</b>

Article	Budget 2014
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>363 400,00 €</b>
<b>CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 924 600,00 €</b>
<b>CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>531 510,00 €</b>
<b>CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>27 500,00 €</b>
<b>CHAP 76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00 €</b>
<b>CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 990,00 €</b>
<b>CHAP 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>23 800,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 883 800,00 €</b>

## Section d'Investissement :

Opérations	RAR 2013	Crédits 2014
<b>OPERATIONS jusqu'en 2009</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATIONS 2010</b>	<b>125 549,32 €</b>	<b>2 140 546,00 €</b>
<b>OPERATIONS 2011</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATIONS 2012</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>OPERATIONS 2013</b>	<b>408 106,97 €</b>	<b>370 947,71 €</b>
1401 - Equipements Divers		37 950,00 €
1402 - Bâtiments		148 550,00 €
1403 - Voirie et mobilier urbain		265 000,00 €
1404 - Affaires scolaires		5 000,00 €
1405 - Enfance Jeunesse		6 500,00 €
1406 - Urbanisme		99 000,00 €
1407 - Equipement des Services Techniques		24 050,00 €
<b>OPERATIONS 2014</b>		<b>586 050,00 €</b>
<b>Remboursement d'Emprunts</b>		<b>195 000,00 €</b>
<b>Opération d'ordre entre sections</b>		<b>23 800,00 €</b>
<b>Opérations patrimoniales</b>		<b>11 000,00 €</b>
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>533 656,29 €</b>	<b>3 357 343,71 €</b>
<b>Budget Investissement 2014 (RAR+ Nouveaux crédits)</b>		<b>3 891 000,00 €</b>

Opérations	RAR 2013	Budget 2014
<b>Résultat d'Investissement reporté</b>		<b>744 363,75 €</b>
<b>Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>889 026,16 €</b>
<b>Subventions d'Equipement</b>		<b>216 071,00 €</b>
<b>Emprunts</b>		<b>1 510 414,09 €</b>
<b>Rbt Avances forfaitaires</b>		<b>30 000,00 €</b>
<b>Virement de la Section de Fonct.</b>		<b>240 125,00 €</b>
<b>Produits des Cessions</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Opérations d'Ordre entre sections</b>		<b>250 000,00 €</b>
<b>Opérations Patrimoniales</b>		<b>11 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 891 000,00 €</b>

Solde d'investissement

0,00 €

M. ROCHE commente les différents chapitres de la section de fonctionnement et présente les opérations d'investissement.

Mme SAVALL s'étonne de voir des travaux à engager au niveau de la ZA, en matière d'aménagement paysager, car la ZA des Pierrelets est normalement devenue une compétence intercommunale. M. DURAND précise que c'est le périmètre de l'extension de la ZA qui est devenu de compétence intercommunale, et la partie existante est toujours sous maîtrise d'ouvrage communale. Il ajoute que l'obtention des subventions régionales sur l'aménagement de l'opération d'extension est conditionnée entre autre à la réalisation de travaux d'améliorations paysagères sur l'existant.

M. VIGINIER exprime son désaccord sur le chapitre 73 – Impôts et Taxes, suite à sa position sur le vote des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif principal 2014

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions.**

### **14/24 Budget Annexe de l'Eau : Vote du Budget Primitif 2014**

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 Février 2014 et par la Commission Finances lors de la séance du 6 Mars 2014

## Section d'exploitation

Article	Prévisionnel 2014
002 - Déficit antérieur reporté (Fonct.)	
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	12 100,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	35 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	
023 - Virement à la Section Investissement	50 100,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>102 200,00 €</b>

Article	Prévisionnel 2014
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	65 000,00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 500,00 €
CHAP 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 700,00 €
002 - EXCEDENT REPORTE	
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>102 200,00 €</b>

Solde d'Exploitation

- €

### Section d'investissement

Article	Prévisionnel 2014
002 - Déficit reporté	0,00 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	181 500,00 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	16 950,00 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues	0,00 €
Chap.040 - Opérations d'ordre entre sections	24 400,00 €
Chap.041 - Opérations patrimoniales	2 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>225 350,00 €</b>

Solde d'Investissement 0,00 €

Article	Prévisionnel 2014
001 - Excédent reporté	25 758,71 €
Chap. 13 - Subventions d'investissement	10 500,00 €
Chap. 16 - Emprunts reçus	50 894,84 €
Chap. 27 - Autrs immo. Financières	2 500,00 €
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	48 096,45 €
Chap. 021 - Virement de la Section d'Exploitation	50 100,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	35 000,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	2 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>225 350,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'Eau 2014

**Adopté à la majorité moins une abstention.**

### 14/25 Budget Annexe de l'Assainissement : Vote du Budget Primitif 2014

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 Février 2014 et par la Commission Finances lors de la séance du 6 Mars 2014

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'Assainissement 2014, dont les grandes masses sont les suivantes :

### Section d'Exploitation :

Article	Prévisionnel 2014
002- Déficit d'exploitation reporté	- €
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 000,00 €
CHAP 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	132 500,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	55 000,00 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	- €
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>340 500,00 €</b>

Solde d'Exploitation - €

Article	Prévisionnel 2014
002 - Excédent d'exploitation reporté	65 000,00 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	103 000,00 €
CHAP 74 - SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	- €
CHAP 75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	158 000,00 €
CHAP 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	14 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>340 500,00 €</b>

### **Section d'Investissement :**

Article	Prévisionnel 2014
Chap. 23- Immobilisations en cours	182 494,14 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assminilées	0,00 €
Chap. 020 - Dépenses imprévues	0,00 €
Chap.040 - Opération d'ordre entre sections	14 500,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	8 005,86 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>205 000,00 €</b>

Article	Prévisionnel 2014
Chap. 001 - Excédent antérieur reporté	62 143,53 €
Chap. 27 - Autres immo. Financières	8 005,86 €
Virement de la Section d'Exploitation	- €
Chap. 10 - Dotations Fonds Réserves	71 844,75 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	55 000,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	8 005,86 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>205 000,00 €</b>

Solde d'Investissement - €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'Assainissement 2014

**Adopté à la majorité moins une abstention.**

### **14/26 Budget Annexe de la ZA des Pierrelets : Vote du Budget Primitif 2014**

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 Février 2014 et par la Commission Finances lors de sa séance du 6 Mars 2014.

#### **Section de Fonctionnement**

Article	Prévisionnel 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté	
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

Article	Prévisionnel 2014
Chap. 042 - Opération d'ordre entre sections	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

#### **Section d'Investissement**

Article	Prévisionnel 2014
Déficit antérieur reporté	547 969,03 €
Chap. 040 - Opération d'ordre entre sections	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>547 969,03 €</b>

Article	Prévisionnel 2014
Chap. 001 - Excédent antérieur reporté	
Chap. 16 - Emprunts reçus	547 969,03 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>547 969,03 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif de la ZA des Pierrelets 2014

**Adopté à la majorité moins une abstention.**

M. ROCHE remercie les membres de la Commission Finances pour leur investissement lors des 6 années de mandat, et le Maire pour la confiance qu'il lui a accordée.

M. DURAND précise qu'il est assuré que l'ensemble des conseillers municipaux a apprécié la gestion en « bon père de famille » de M. ROCHE, et rappelle les 7 Millions d'euros investis pour le bien-être des cambiens, somme rare pour une commune de cette taille.

M. LAUBRET loue le bon sens et la pédagogie de M. ROCHE pour son approche des finances publiques.

**14/27 Fixation des tarifs d'entrées au Spectacle « Ma Mère l'Oye » du vendredi 23 mai 2014**

Lors du Conseil municipal du 6 février 2014, vous avez délibéré sur l'organisation du concert assuré par l'Orchestre Symphonique du Loiret, le vendredi 23 mai 2014.

Lors de cette séance vous avez reporté les modalités de gestion des recettes des entrées payantes à une prochaine séance du Conseil municipal.

Vu la délibération du 6 février 2014, portant l'organisation, la gestion financière et matérielle de ce concert tout public,

Considérant la délibération du 11 février 2003, portant création d'une régie de recettes pour les « manifestations occasionnelles et événements exceptionnels organisés par la commune »,

Il est nécessaire de fixer les tarifs des entrées du spectacle du vendredi 23 mai 2014, comme suit :

- Adulte et enfant (12 à 18 ans) : 5 €
- Enfants (< 12 ans) : Gratuit
- Enfants des écoles maternelle et élémentaire : Gratuit
- Enfants de l'Ecole de Musique : Gratuit
- Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique et élus : Gratuit

L'Orchestre Symphonique du Loiret, demande 10 places gratuites, dans son contrat de prestation.

Les recettes seront encaissées par la régie des « manifestations occasionnelles et événements exceptionnels organisés par la commune ».

Les places seront à réserver, en Mairie, du samedi 12 avril 2014 au samedi 19 avril 2014 aux heures suivantes : samedi (de 9h à 12h) et du Lundi au vendredi (aux heures d'ouvertures de la Mairie). Selon les places disponibles, la vente de billets sera ouverte le vendredi 23 mai 2014 à 19h30 au gymnase.

M. VIGINIER fait part de son étonnement concernant la gratuité de l'accès au spectacle pour les élus. Il propose que cette gratuité soit annulée.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des entrées du spectacle du vendredi 23 mai 2014, comme indiqué ci-dessus, en supprimant la gratuité pour les élus. **Adopté à l'unanimité.**

**14/28 Prix et concours des maisons fleuries 2013**

Comme chaque année, la commune récompense les habitants pour le fleurissement de leur propriété, dans le cadre du concours des maisons fleuries, lors de la Foire Horticole et Florale.

Depuis l'an dernier, ces prix sont constitués de bons d'achat et de plantes pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> prix de chaque catégorie.

Cette année, au vu du peu de lauréats, il est proposé de récompenser également les 3<sup>ème</sup> prix de chaque catégorie. Soit un total de 8 récompenses contre 14 en 2013.

Il est également proposé de modifier les récompenses offertes aux habitants primés pour le fleurissement de leur propriété, toutes catégories confondues, comme suit :

- un ouvrage sur le jardinage et un bon d'achat pour le 1<sup>er</sup> prix de chaque catégorie
- une plante et un bon d'achat pour le 2<sup>nd</sup> prix de chaque catégorie
- une plante pour le 3<sup>ème</sup> prix de chaque catégorie, qui sera choisie en fonction de la somme résiduelle après attribution du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> prix.

Un montant de 400 € a été inscrit au Budget Primitif 2014 (article 6714).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les récompenses citées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES****Fabrice VIGINIER : PV du CM**

M. VIGINIER souhaite savoir si le PV du présent Conseil Municipal sera distribué avant le premier tour des élections municipales. Il lui est répondu favorablement.

M. DURAND remercie l'ensemble de ses conseillers pour leur implication et leur professionnalisme pendant ces 6 années de mandats. Il revient cependant sur un évènement qu'il considère comme une trahison, à savoir la constitution d'une liste d'opposition de la part d'un actuel conseiller municipal. Il fait part de son étonnement, rappelant que celui-ci a adopté toutes les décisions du Conseil depuis 6 ans sauf une, celle de la vidéo protection. Il précise également qu'il trouve dommageable de l'avoir appris par une tierce personne. Il se félicite cependant de constater qu'aucun conseiller du présent conseil ne se soit rallié à sa candidature.

M. BOULAY rappelle qu'une démocratie permet justement de proposer une alternative électorale aux cambiens, nécessaire selon lui pour pouvoir proposer de nouvelles idées et une autre vision de l'intérêt de la communauté. Il précise cependant qu'il a informé lui-même Monsieur le Maire de sa candidature aux élections municipales.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. M. Le Maire lève la séance à Vingt deux heures et trente sept minutes (22h37)

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers